



L'actualité de l'Assurance Maladie en Isère

01 août 2024

La délégation d'accès au portail Amelipro pour simplifier vos démarches administratives

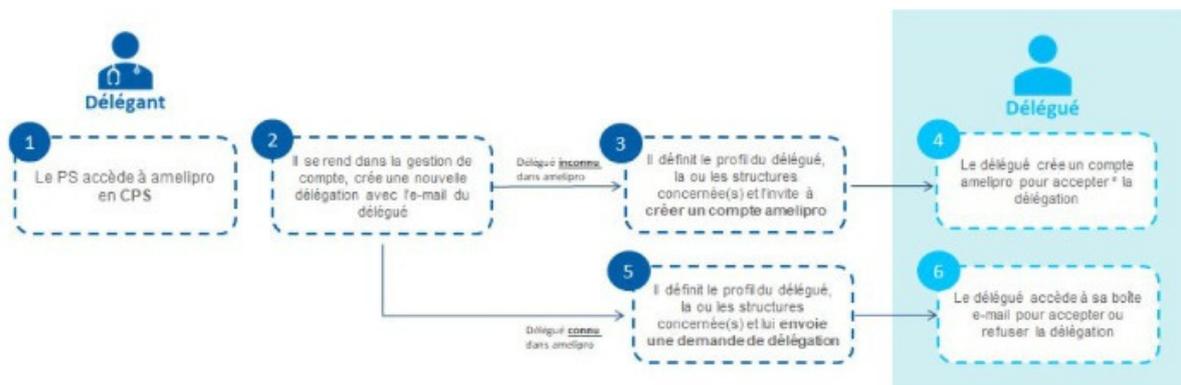
Assistant médical et remplaçant

Docteur,

Votre assistant médical ou votre remplaçant intervient dans le parcours de prise en charge de vos patients ?

Vous pouvez lui ouvrir l'accès aux services d'Amelipro.

La mise en place de la délégation est simple et rapide. Comment faire ?



Les avantages

- simplification des démarches,
- continuité dans la dématérialisation des téléservices,

- rapidité de traitement par la CPAM,
- fiabilité des données grâce aux contrôles automatiques en ligne,
- sécurisation de l'envoi.

Votre Délégué Numérique en Santé est disponible pour vous accompagner dans la mise en place de votre délégation auprès de votre assistant médical ou de votre remplaçant par mail : dns.cpam-isere@assurance-maladie.fr.

Très cordialement,
Hélène CARDINALE
Directrice de la CPAM de l'Isère



L'appli carte Vitale est disponible en Isère !

Elle est accessible via le smartphone de vos patients et assure les mêmes fonctions que la carte Vitale physique.

Ses avantages :

- A portée de main et toujours à jour.
- Des feuilles de soins fiabilisées et sécurisées.

Pour activer cette fonctionnalité et vous procurer le lecteur afin de lire l'appli carte Vitale sur smartphone, rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel de facturation.

Les Délégués Numériques en Santé de l'Isère restent à votre disposition pour toute question sur l'appli carte Vitale : DNS.cpam-isere@assurance-maladie.fr

Des kits de communication pour faire connaître l'appli carte Vitale par l'assuré sont disponibles dans tous nos points d'accueil (affiche salle d'attente, chevalet, sticker, vitrophanie).

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

L'Assurance Maladie de l'Isère
38 045 GRENOBLE CEDEX 9

Tél. : 3608 (service gratuit + prix appel)

[.ameli.fr](https://www.ameli.fr)

[amelipro](https://www.amelipro.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)